

## **FICHE DE SÉCURITÉ NYNA D+ CÉRÉALES**

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

**(Céréales à 0.005% (0.05g/kg) de Difénacoum et 0.001% (0.01g/kg) de Dénatonium Benzoate)**

### **1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ\***

#### **► 1.1. Identificateur du produit**

Nom commercial: NYNA D+ CÉRÉALES

Autorisation de mise sur le marché (AMM):

- Professionnels de la lutte contre les rongeurs: FR-2013-0020

Présentation en vrac ou en sachets, conditionnement supérieur à 5kg.

- Grand public et professionnels non spécialistes de la lutte contre les rongeurs: FR-2013-1013

Présentation en sachet, conditionnement inférieur ou égale à 1,5kg.

#### **► 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées**

Usage: Produit biocide (TP 14), appât rodenticide forme de céréales prêt

à l'emploi – Appât sur grain (AB).

Utilisation conseillée: Lutte contre les rongeurs: rats et souris.

Utilisation déconseillée: Autres que celles indiquées.

#### **► 1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de sécurité**

FRANCE FLUIDES

ZONE INDUSTRIELLE DES TOURONDES

BP 100

82302 CAUSSADE CEDEX

Tél.: 05 63 27 16 57

Port.: 06 72 81 47 11

FAX: 05 63 03 75 31

e-mail: [contact@france-fluides.com](mailto:contact@france-fluides.com)

[www.france-fluides.com](http://www.france-fluides.com)

#### **► 1.4. Numéros d'appel d'urgence**

N° de Tél.: 01 40 05 48 48 centre antipoison

Autre n°: 01 45 42 59 59 (Orfila: permet d'avoir accès au n° du centre antipoison le plus proche).

Site Internet: [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

### **2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### **► 2.1. Classification du mélange**

Pas de classement toxicologique.

Produit non dangereux selon les différentes directives européennes sur les produits dangereux.

Principaux risques chimiques et physiques: les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour la santé: les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour l'environnement: les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

#### **► 2.2. Éléments d'étiquetage**

Pas de classement toxicologique.

Produit non dangereux selon les différentes directives européennes sur les produits dangereux.

Phrases de sécurité\* :

<p>S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.          S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.          S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.</p>	<p>S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.          S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette          S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p>
--	--

► **2.3. Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

► **3.2 Mélange**

Substance	N° CAS	N° EINEC	%(p/p)	Symbole	Phrase R	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE:
Difénacoum Annex I index N°: 607-157-00-X	56073-07-5	259-978-4	0,005% ou 0,05g/kg	T+, T, N	28-48/25-50/53	Acute Tox. 2 (*) STOT RE 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 H300, H372 , H400, H410
Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	0,001% ou 0,01g/kg	Xn, Xi	20/22-38-41-52/53	Acute Tox 4 (*) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Aquatic Chronic 3 H302, H315, H318, H332, H412
Autres composants			QSP 100			

### 4. PREMIERS SECOURS

Informations générales : La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant.

Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps.

En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

► **4.1. Description des premiers secours**

- *Après contact avec la peau* : Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau savonneuse et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable. Si nécessaire, consulter un médecin.

- *Après contact avec les yeux* : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

- *Après ingestion*: Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

- *Après inhalation*: Aucun danger par inhalation.

#### ► 4.2. Principaux symptômes et effets différés aigus

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique.

#### ► 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.

Administer de la Vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3: ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

Contre-indication : Anticoagulants.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### ► 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés: L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

### ► 5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...).

### ► 5.3. Conseils aux pompiers

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### ► 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection.

### ► 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.

Informez les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

### ► 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques.

Suivre les indications du point 13.

## ► 6.4. Références à d'autres sections

Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### ► 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.

### ► 7.2. Conditions de stockage et d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi). Ne pas ouvrir les sachets doses. Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité. Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

### ► 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Appât rodenticide en forme de céréales à l'usage des professionnels et non professionnels.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### ► 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition pour la substance active :

Usage professionnel avec des gants:  $1.3 \times 10^{-7}$  mg/kg poids corporel (bw)/jour<sup>2</sup>

Usage particulier avec gants:  $1.3 \times 10^{-7}$  mg/kg poids corporel (bw)/jour<sup>2</sup>

### ► 8.2. Contrôles d'exposition

Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :

- *Protection respiratoire* : pas nécessaire lorsque le produit est présenté en sachet. Porter un équipement de protection respiratoire (FFP2) lors du transvasement des grains en vrac.
- *Protection des mains* : gants pour produits chimiques. A remplacer s'ils sont souillés.
- *Protection des yeux* : pas nécessaire.
- *Protection de la peau* : vêtement de protection à remplacer s'ils sont souillés.
- *Contrôle de l'exposition de l'environnement* : placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques.

Prendre toutes les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

### ► 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Aspect : céréales

Couleur : bleue

Odeur : caractéristique céréales

Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :

PH: 6.20 à 20.3 °C après 10 min<sup>1</sup>  
Point/intervalle d'ébullition: sans objet  
Point/intervalle de fusion: sans objet  
Point éclair: sans objet  
Inflammabilité: Non inflammable  
Propriétés explosives: Non explosif  
Propriétés oxydantes: Non oxydant  
Densité relative: 1.410 g/cm<sup>3</sup> (20°C)<sup>1</sup>

► **9.2. Autres informations**

N/A.

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

► **10.1 Réactivité**

N/A.

► **10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.  
Suivre les indications de l'étiquette.

► **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Non connue.

► **10.4 Conditions à éviter**

Exposition aux températures élevées.

► **10.5 Matières incompatibles**

Oxydants forts.

► **10.6 Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut libérer des gaz dangereux (monoxyde de carbone,...).

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

► **11.1 Information sur les effets toxicologiques**

Information sur la préparation :

Irritation cutanée:

Non irritant (lapin) - substance active 2

Non irritant (lapin) - préparation à 0.005%<sup>1</sup>

Irritation des yeux:

Non irritant (lapin) - substance active 2

Non irritant (lapin) - préparation à 0.005%<sup>1</sup>

Irritation de la peau:

Non irritant en utilisation normale.

Sensibilisation de la peau:

Non sensibilisant (cobaye) – substance active 2

Non sensibilisant (souris) – préparation à 0.005%<sup>1</sup>

Inhalation :

Non concerné.

Information sur préparation à 0.005%:

Toxicité orale aiguë :

DL50 rat, préparation à 0.005% : > 2000mg/kg poids corporel (bw)<sup>1</sup>

Toxicité dermique aiguë :

DL50 rat, préparation à 0.005% : > 2000mg/kg poids corporel (bw)<sup>1</sup>

Inhalation aiguë :

N/A

Effets dangereux : la préparation a des effets anticoagulants et peut causer des hémorragies internes, l'effet peut être retardé.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

La préparation n'est pas toxique pour l'environnement, nous fournissons néanmoins les données relatives aux composants classés dangereux pour l'environnement.

### ► 12.1. Toxicité

Écotoxicité :

Toxicité aiguë poisson : CL50 substance active = 0.33 mg/L<sup>2</sup>

Toxicité aiguë daphnia : CL50 substance active = 0.91 mg/L<sup>2</sup>

Inhibition croissance d'algues : CL50 substance active 0.14 mg/L<sup>2</sup>

Difénacoum :

Toxicité aiguë poisson : CL50 substance active = 0.33 mg/L<sup>2</sup>

Toxicité aiguë daphnia : CL50 substance active = 0.91 mg/L<sup>2</sup>

Inhibition croissance d'algues : CL50 substance active 0.14 mg/L<sup>2</sup>

Dénatonium benzoate :

Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L

LC50 (crevettes) (96h) : >400mg/L

Daphnia magna EC50 (48h) : 13mg/L

(1 études TRIPLAN / 2 CAR difénacoum 2009)

### ► 12.2. Persistance et dégradabilité

La substance active est hydrolytiquement stable et non biodégradable mais facilement photodégradable.<sup>2</sup>

Difénacoum : Les principes actifs sont peu dégradables.

Dénatonium benzoate :

Dans l'eau : dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

### ► 12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Difénacoum : Log Pow > 3.3 (Study CH-14/96-B Chemservice)

Dénatonium benzoate : Log Pow = 0,9

► **12.4. Mobilité dans le sol**

Difénacoum : Le coefficient d'absorption de la substance active est  $K_{oc} = 1.9 \times 10^6$  (calculé) non mobile dans le sol.<sup>2</sup>

Dénatonium benzoate : Pas de données.

► **12.5. Résultat des évaluations PBT et PvB**

Difénacoum : Pas de données.

Dénatonium benzoate : Pas de données.

► **12.6. Autres effets néfastes**

Difénacoum : Pas de données.

Dénatonium benzoate : Pas de données.

### **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**

► **13.1. Méthode de traitement des déchets**

*Déchets / produits non utilisés :*

Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les cours d'eau.

*Emballages souillés :*

Pour les professionnels : rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

► **14.1 Numéro ONU**

N/A.

► **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

N/A.

► **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

N/A.

► **14.4 Groupe d'emballage**

N/A.

► **14.5 Dangers pour l'environnement**

N/A.

► **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le transport de ce produit n'est pas soumis à la réglementation sur le transport des « produits dangereux ».

► **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

N/A.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

► 15.1. Réglementation/ législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 67/548/CE (et modifications)  
 Règlement n°1907/2006/CE (REACH)  
 Règlement n°1272/2008/CE (CLP)  
 Règlement n°790/2009/CE (et modifications)  
 Directive 98/8/CE  
 CAR (Compétent authority report Difénacoum)  
 Directive 453/2010/CE

► 15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
 N/A.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

► Phrases de risque pour la formulation : section 2

Aucune

► Phrases de sécurité pour la formulation : section 2\*

<p>S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.          S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.          S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.</p>	<p>S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.          S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette          S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p>
--	--

Phrases R et phrases H pour les composants : section 3

<p>R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion          R28 : Très toxique en cas d'ingestion.          R38 : Irritant pour la peau.          R41 : Risque de lésions oculaires graves          R48/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.          R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique          R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>	<p>H300 : Mortel en cas d'ingestion.          H302 : Nocif en cas d'ingestion.          H315 : Provoque une irritation cutanée.          H318 : Provoque des lésions oculaires graves.          H332 : Nocif par inhalation.          H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.          H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.          H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.          H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
---	---

Bibliographie:

FDS préparation difénacoum 0.005% / ACTIVA  
 CAR (Competent authority report Difénacoum)  
 Physico-chimie NYNA D+ CÉRÉALES: Rapports Défitraces / TRIPLAN  
 Toxicologie produit 0.005% difénacoum: Rapport Phycher / TRIPLAN



Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.

Fiche de sécurité : Mise à jour au 17/04/2013

En cas de mise à jour les paragraphes modifiés sont signalés par le signe : \*